

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le **18 juillet 2011**, à 19 h 35 à la salle de conférence de la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents : les conseillers(ères) Claude Lebel, Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier directrice générale / secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse constate le quorum à 19 h 35 et déclare la séance ouverte.

**2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les conseillers présents sur le territoire assistent à ladite séance extraordinaire et renoncent tous personnellement à l'avis de convocation.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2011-07-151**

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
  3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  4. ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'ÉGARD DES SERVICES D'UN PRÉVENTIONNISTE : CESSATION
  5. PRÉVENTIONNISTE : ENGAGEMENT
  6. TOURNOI DE GOLF DE LA MRC DE DRUMMOND
  7. RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE
  8. PÉRIODE DE QUESTIONS
  9. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 

Adoptée.

**4. ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'ÉGARD DES SERVICES D'UN PRÉVENTIONNISTE : CESSATION**

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Lucien et Saint-Félix-de-Kingsey ont une entente de service de délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste;

CONSIDÉRANT la démission du préventionniste qui sera effective en date du 12 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE les maires des Municipalités participantes à l'entente se sont rencontrés le 18 juillet dernier et qu'aucun maire ne s'objecte à mettre fin à l'entente avant la date prévue initiale du 31 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

**2011-07-152**

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'aviser les Municipalités de Saint-Cyrille-de-Wendover et Saint-Lucien que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire mettre fin à l'entente de service de délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste en date du 12 août 2011, soit la date effective de la démission du préventionniste.

Adoptée.

#### **5. PRÉVENTIONNISTE : ENGAGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE M. Joel Perron a fait connaître son vif intérêt à occuper le poste de préventionniste à la suite de l'annonce de la démission du préventionniste actuellement en poste;

CONSIDÉRANT QUE M. Perron possède la formation requise pour effectuer les visites de prévention pour les risques «faibles et moyens» des résidences;

CONSIDÉRANT QUE M. Perron est inscrit à la session de formation «Techniques de prévention des incendies» qui débutera le 6 septembre prochain à Québec et qui se terminera en mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE M. Perron obtiendra son Attestation d'études collégiales (AEC) en mai 2012;

EN CONSÉQUENCE,

**2011-07-153**

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'engagement temporaire de M. Joel Perron pour effectuer les risques «faibles et moyens» des résidences en fonction de son horaire de cours.

QUE son engagement est conditionnel à la cessation de l'entente de délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste entre les Municipalités de Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Lucien et Saint-Félix-de-Kingsey.

QUE son engagement est conditionnel à ce que la Municipalité de Saint-Lucien informe la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey de son intention de conclure une entente de délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste.

QUE son engagement permanent est conditionnel à la réussite de sa formation «Techniques de prévention des incendies».

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer une entente individuelle avec l'employé.

Adoptée.

#### **6. TOURNOI DE GOLF DE LA MRC DE DRUMMOND**

CONSIDÉRANT QU'aucun élu n'est disponible pour participer au tournoi de golf de la MRC de Drummond;

EN CONSÉQUENCE,

**2011-07-154**

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'informer la MRC de Drummond que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ne pourra pas participer au tournoi de golf de la MRC Drummond le 18 août prochain.

Adoptée.

## **7. RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT la demande écrite de certains commerçants, reçue le 14 juillet dernier, relative au projet de la réfection du stationnement de l'hôtel de ville et de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont réétudié le plan d'aménagement de l'hôtel de ville et de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE suite au colloque d'avril 2009, la Réflexion stratégique qui en est ressortie comprend l'embellissement du village comme étant un objectif à atteindre;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement de l'hôtel de ville doit être sécuritaire et conforme aux normes municipales;

CONSIDÉRANT QUE des places de stationnement doivent être disponibles pour les usagers à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait appel aux services de M<sup>me</sup> Nathalie Blanchette, architecte paysagiste, pour l'élaboration de plans pour la réfection du stationnement de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE 4 cases de stationnement seront créées sur le côté du bâtiment donnant sur la rue de l'Église et que 24 autres cases seront créées de l'autre côté du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement autorisé sur la rue Principale, en face de l'hôtel de ville, sera plus accessible étant donné l'aménagement paysager qui empêchera l'entrée des véhicules sur toute la façade de la cour de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement de l'édifice municipal est utilisé par les usagers des services municipaux, mais aussi par la clientèle des commerces voisins;

EN CONSÉQUENCE,

**2011-07-155**

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents de n'apporter aucune modification aux plans de la réfection du stationnement de l'hôtel de ville et de la bibliothèque préparés par l'architecte paysagiste Nathalie Blanchette.

Adoptée 4 pour, 2 contre.

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **9. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

**2011-07-156**

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance est levée à 20 h 50.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Joëlle Cardonne  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Nancy Lussier  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*